

LA RETRAITE

Intervention du GIHP

Manifestations Ni pauvre, ni soumis – Toulouse - 27 mars 2010

Retraite et handicap : La peau de chagrin...

Voilà : Depuis le 1^{er}. Janvier 2010, je suis à la retraite après avoir travaillé à temps partiel, en milieu ordinaire, en tant que Psychologue dans une Maison d'Enfants à Caractère Social (à quart temps au cours de mes dernières années professionnelles).

Inutile de vous préciser que j'aie saisi l'opportunité de prendre cette retraite anticipée des personnes handicapées à taux plein au vu des objectifs affichés par notre gouvernement ! et en raison de mes difficultés motrices qui s'accroissent avec les effets de l'âge...

Mais est-ce que j'ai bien fait ? ... hélas non.

La complexité des systèmes de calcul des différentes prestations nous amène à la conclusion peu cartésienne : une retraite et un salaire, même si elles ont le même montant, c'est différent, l'une est supérieure à l'autre. Visiblement pour l'administration avec une retraite nous sommes plus riches ! Quelle ne fut pas ma surprise de m'apercevoir, lors du premier versement de ma retraite, que les prestations liées à mon handicap avaient diminués ! Au fait, je ne vous ai pas dit : ma retraite de riche s'élève à 337 € / mois !

On nous avait promis de faire « sauter les barrières de l'âge », nous attendons encore ...

Et pourtant depuis que je suis à la retraite, mon handicap, lui, n'a pas diminué ! En revanche mes ressources, elles, ont bien décliné !

Et mes besoins pour survivre sont restés les même ! : Comme pour chacun d'entre nous, je dois faire face à des charges incompressibles (logements, véhicule, nourriture, etc...) qui sont restées identiques, et elles ont même une fâcheuse tendance à augmenter : Facture gaz, abonnement d'électricité (triplé, s'il vous plaît !!!, pour les particuliers ...), frais de copropriété, hausses continues sur l'essence, les frais d'entretien de mon véhicule..., et j'en passe ! Mais je dois en plus faire face à l'augmentation de mes frais de soins et, croyez-moi, depuis 5 ans cela augmente bien plus vite que mes allocations ! Participation forfaitaire, franchises médicales, déremboursement de certains médicaments, augmentation du forfait journalier hospitalier, augmentation du coût des mutuelles, ... les soins deviendraient-ils un luxe en France ?

Je vis seule, en totale autonomie tant que mes moyens physiques ...ET FINANCIERS me le permettent !...Et j'en suis à me demander, et à calculer au jour le jour si je peux –encore- m'offrir le luxe de posséder un véhicule, outil INDISPENSABLE pour assurer mon autonomie dans la vie quotidienne et continuer à participer à une vie sociale digne de ce nom : Je suis adhérente bénévole très impliquée depuis de nombreuses années dans plusieurs Associations représentant les personnes handicapées et leurs familles, et pratique le handbike en amateur (loisirs).

SANS VOITURE, je ne peux plus me déplacer ni participer à mes activités sociales ...

Sans aide humaine je ne peux plus continuer à vivre à domicile, (NON ! car je n'ai pas d'aide humaine)

Mais comment payer tout cela ? Avec quelles ressources ?

A près de 59 ans, dont 34 ans de bons et loyaux services, les politiques actuelles traitant du handicap me relèguent à l'assistanat social, beaucoup plus onéreux pour la société que de prendre en compte mes besoins réels en m'accordant un complément de ressources qui contribuerait à assurer ma survie personnelle et sociale en adéquation avec mon projet de vie.

Je ne sais pas encore, à ce jour, à quelle sauce je serai mangée et je poursuis auprès de l'administration les démarches pour défendre mon droit à vivre décemment.

Si je rejoins la cohorte des pauvres et des assistés sociaux, je continue et continuerai, INLASSABLEMENT, à revendiquer que l'on passe des discours politiques aux actes effectifs, dans le respect de la citoyenneté et la dignité des personnes handicapées !!!

Ni pauvre, ni soumise, j'en appelle à un revenu d'existence décent pour vivre !

NPNS réclame d'urgence au Président de la République et au gouvernement :

- la création du revenu d'existence : un revenu au moins égal au montant du SMIC et indépendant des ressources du conjoint.
- l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées
- la suppression des mesures de « régressions sociales » :
 - la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...;
 - la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.